

Amplifier la mobilisation des retraité·e·s

→ Vous êtes invité·e·s à l'Assemblée Générale des retraité·e·s de l'académie de Versailles le lundi 29 novembre 2021

Au siège national du SNES-FSU, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris, M° Olympiades ou Porte d'Ivry

Elle se déroulera en deux temps :

- **10h-12h : Débat présenté par Christophe Prudhomme** (CGT Santé, médecin urgentiste à Bobigny) sur le thème : *La santé, un bien commun : c'est possible.*

*L'augmentation de la place du privé vs l'endettement et le démantèlement des hôpitaux publics, le développement des maisons médicales vs les centres de santé, la financiarisation de l'industrie pharmaceutique comptent parmi les facteurs qui creusent les inégalités sociales et géographiques.
Comment construire un service public de santé de qualité ?*

- **14h-16h : actualité des revendications des retraité·e·s**, enjeux et préparation de la manifestation nationale des retraité·e·s du 2 décembre

- **16h : pot**

(Depuis notre dernière assemblée générale du 2 décembre 2019, nous pourrions enfin reprendre les échanges en direct entre syndiqué·e·s des différents départements. Cette AG bien nécessaire a dû être préparée avant de connaître la suite donnée au 1^{er} octobre.)

→ Manifestation nationale à Paris à l'appel du groupe des 9 le jeudi 2 décembre

Éditorial

La réforme de la fiscalité de 2018 voulue par le président Macron devait, disait-il, conduire au « ruissellement » des richesses et ainsi relancer l'économie.

Sans surprise, un rapport d'évaluation de cette réforme réalisé par France Stratégie (organisme gouvernemental) publié le 14 octobre tire un bilan très sévère des mesures prises alors (suppression de l'ISF et création d'une « flat tax »). Le seul vrai effet est celui qui était attendu : l'augmentation de la fortune des plus riches.

Dans le même temps, l'inflation repart, les prix de l'énergie, des loyers, des produits alimentaires flambent et alors que la complémentaire santé va beaucoup augmenter en janvier, le gouvernement annonce une revalorisation des pensions de 1,1 %, bien en deçà de l'inflation.

Les mesures éparses du PLFSS censées répondre à la perte d'autonomie sont notoirement insuffisantes. Personnels, personnes concernées et leur famille, pourtant durement éprouvés par la pandémie devront attendre encore une loi ambitieuse, conforme aux besoins. Plus globalement la protection sociale subit des attaques durcies ces dernières années.

Le projet de loi de Finances 2022 s'inscrit dans la continuité de la politique en œuvre depuis le début du quinquennat. Il va encore aggraver les inégalités alors que la crise a renforcé l'urgence en matière de besoins économiques et sociaux. La baisse des impôts des plus riches et l'absence de lutte contre l'évasion fiscale toujours prospère comme l'attestent les « Pandora papers », privent l'État de moyens pour financer les services publics, lesquels ne sont même pas mentionnés dans le plan France 2030 dévoilé ce 12 octobre par E. Macron. Tout un programme !

Abandon de la loi pour l'autonomie, perte de pouvoir d'achat, absence de services publics de proximité, difficultés d'accès aux soins : autant de raisons pour les retraité·e·s de poursuivre et d'élargir l'action avec une participation massive à la manifestation unitaire du 2 décembre.

*Martine Beaulu-Barlier, Fabienne Bellin,
Anne-Marie Roussel, le 23 octobre 2021*

p.1 : Éditorial

p.2 : Toutes et tous à Paris le 2 décembre !

p.3 : Pouvoir d'achat, actifs-retraités, même peine, même combat

p.4 : Santé publique : les œillères de son financement

Sommaire



Communiqué de presse

TOUTES ET TOUS A PARIS LE 2 DÉCEMBRE 2021

Le 1^{er} octobre une nouvelle fois ce sont des milliers de retraités qui dans l'unité se sont rassemblés dans 164 rassemblements et manifestations pour exiger l'augmentation de leurs pensions de retraite, le maintien et le développement de la protection sociale et des services publics.

Face à un gouvernement et un patronat qui restent sourds à leurs exigences sociales, les retraités restent déterminés à agir.

Jeudi 2 décembre 2021, leurs organisations syndicales et associatives de retraités les appellent à une puissante manifestation à Paris.

Pour :

- L'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire et indexation sur l'évolution des salaires.
- La défense de notre système de santé, de retraite, portée par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle.
- La défense et le développement des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique.
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités.

Les retraités ne lâcheront rien, ils veulent gagner !

Montreuil, le 14 octobre 2021

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Pouvoir d'achat, actifs-retraités, même peine, même combat

Face à la reprise de l'inflation le maintien du pouvoir d'achat est une préoccupation centrale.

Mais dans les trois fonctions publiques on se heurte au refus gouvernemental de revaloriser le point d'indice qui détermine la rémunération des agents. Longtemps sa valeur a suivi l'inflation, voire l'a dépassée (en 1973 et en 1978). Mais la dernière revalorisation (0,6 %) remonte à février 2017 et lors de la réunion « perspectives salariales » du 21 septembre, la ministre de la Fonction publique a renvoyé aux résultats d'une « conférence de réflexion structurelle » applicables sous le prochain quinquennat (PLF de 2023) !

Le gouvernement refuse toute hausse générale des salaires et ne concède que des mesures catégorielles ou individuelles, avec une préférence pour les primes défiscalisées et inégalitaires. Le ministre des finances, Bruno Le Maire, « demande des efforts » aux employeurs mais refuse tout coup de pouce au SMIC. Dans la FP, les débuts sont de plus en plus difficiles. Un·e certifié·e débutant·e percevait en 1980 2,3 fois le SMIC ; en 2020, c'est 1,2 (source Lucas Chancel in Pour l'Éco). Au total, dans la FP, cette politique est responsable, d'après les calculs de Solidaires Finances Publiques, d'une perte de pouvoir d'achat de 20 %, en dix ans.

Les retraité·e·s, eux, subissent le gel des pensions : revalorisation renvoyée de janvier à avril puis à octobre puis une année blanche, puis suppression de toute date fixe. La dernière augmentation (de 0,4 %), inférieure à l'inflation, remonte à janvier. Nous avons subi la hausse de 25 % de la CSG au 1^{er} janvier 2018 (exemption au-dessous de 2 000 euros mensuels grâce à une action syndicale opiniâtre). Et ce n'est pas fini. Un rapport gouvernemental de mai 2021 préconise de poursuivre la sous-revalorisation des pensions, de supprimer l'abattement de 10 % sur le revenu imposable et d'aligner la CSG des retraité·e·s sur celle des actif·ve·s.

Ce dernier point est bien le seul d'ailleurs, sur lequel le gouvernement admet une continuité entre activité et retraite, car la loi de 2003 rattache la hausse de nos retraites à celle des prix.

Ce dispositif a déconnecté les pensions des traitements et des mesures statutaires et indiciaires applicables aux actifs. Contre le gouvernement qui ne manque pas une occasion d'assimiler la pension à une prestation sociale, nous affirmons notre conception de la retraite comme salaire continué et défendons, sans nous laisser intimider par les propos culpabilisants, notre pouvoir d'achat.

Mais au fait pouvoir d'acheter quoi ? Une étude récente de France Stratégie montre que le poids des dépenses pré-engagées (abonnements internet, téléphone, cantine, loyers, remboursements d'emprunts...) croît (27 % des dépenses des ménages en 2001, 32 % en 2017) et qu'il est inégal (41 % pour les ménages pauvres, 28 % pour les ménages aisés). Inégal aussi selon l'âge : 34 % avant 30 ans, 28 % entre 60 et 74 ans (beaucoup sont propriétaires de leur logement, poste qui pèse le plus dans les dépenses pré-engagées) pour remonter à 31 % après 75 ans (coût des complémentaires santé).

Cela montre qu'il nous faut défendre non seulement nos pensions mais aussi les services publics et la sécurité sociale. Au total « *Les inégalités en termes de revenu arbitral, c'est-à-dire en termes de budget disponible après paiement des dépenses pré-engagées, sont presque deux fois plus fortes que les inégalités en termes de niveau de vie* », note l'étude.

Les retraité·e·s se sont rassemblé·e·s le 1^{er} octobre sous les fenêtres de Bercy pour rappeler au gouvernement ses engagements et ils et elles manifesteront à nouveau le 2 décembre. Soyons nombreux et nombreuses pour faire aboutir nos revendications.

Daniel Tenand



La loi de financement de la Sécurité Sociale a pour objectifs d'approuver les comptes de l'exercice précédent, de modifier le budget de l'année en cours et de fixer le budget prévisionnel de l'année suivante, c'est-à-dire l'objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM). Au regard des besoins révélés par la crise sanitaire et de la promesse d'une grande loi pour l'autonomie, le Projet de Loi pour 2022 répond-il aux attentes ?



La chute de l'activité économique entraînée par la crise sanitaire a réduit encore les recettes pendant que les mesures gouvernementales et les besoins sanitaires augmentaient les dépenses : recours massif au chômage partiel, aides aux indépendants, recours à l'assurance-maladie. S'y ajoutent les mesures du Ségur de la santé, comme l'augmentation de 183€ des salaires des personnels de l'hôpital public et des EHPAD qui ne sont toujours pas financées.

Le déficit créé en 2020 par un transfert de dépenses de l'État vers la Sécurité Sociale s'est encore creusé puisque les 34,8 Mds de 2021 s'ajoutent aux sommes précédentes.

Mais loin d'envisager de reprendre une partie de ces dépenses dans le budget de l'État, le gouvernement transfère 40 Mds de plus sur la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) transformant ainsi de la dette d'État en dette sociale qui, contrairement à la première, devra être remboursée à moyen terme. D'autre part aucune nouvelle source de financement n'est prévue comme des prélèvements sur les profits scandaleusement accumulés pendant cette pandémie.

Différentes voix s'accordent pour sommer la Sécu de revenir à l'équilibre, en clair de faire des économies dans les domaines de l'assurance-maladie et des retraites. C'est ce que Bruno Le Maire appelle « *des mesures structurantes de maîtrise des dépenses sociales* ». Le SNES avec la FSU propose d'autres solutions pour sauver la Sécu. Développer l'emploi, revaloriser les salaires, assurer l'égalité salariale entre femmes et hommes, supprimer les exonérations de cotisations, taxer les dividendes, autant de pistes qui assureraient le financement d'une Sécu ambitieuse.

L'hôpital continuera à se contenter d'applaudissements

Le ministre des solidarités et de la santé se félicite que « *Pour la première fois depuis des lustres, aucune économie n'est imposée à l'hôpital* ». Pour autant, et malgré toutes ses missions, l'hôpital public ne verra pas d'amélioration. Le manque d'ambition du Ségur ne stoppera pas les fermetures de lits, conséquences des restructurations ou du manque de personnel.

L'aide à l'autonomie laissée sans perspective

De report en report, la loi « grand âge et autonomie » est finalement enterrée. Alors que le rapport Libault préconisait 6Mds € pour la politique de soutien à la perte d'autonomie, le PLFSS lui dédie 400M € !

Ainsi, si l'instauration d'un tarif national de référence pour l'APA^[1] et la PCH^[2] à 22€ de l'heure est une avancée, déjà en 2014 le rapport de deux sénateurs sur l'aide à domicile, proposait un montant porté à 25€. Le projet de réforme structurelle pour unifier les services d'aide et de soin à domicile risque de rester une coquille vide sans personnels en nombre suffisant.

Avec une augmentation du nombre de personnels au cours des 5 prochaines années correspondant à peine à un agent par établissement et avec les quelques 2 000 nouvelles places prévues à partir de 2024 seulement, la transformation du modèle de l'EHPAD sera lettre morte.

La question des restes à charge n'a toujours pas de réponse.

Les métiers du grand âge, qui ne recrutent pas parce qu'ils sont sous-payés et très pénibles ne seront pas rendus plus attractifs par manque de moyens nouveaux. Dans ces conditions, le projet de réforme structurelle pour unifier les services d'aide et de soin à domicile risque de rester une coquille vide.

Le handicap quant à lui apparaît comme le grand oublié de ce projet de budget avec 143 millions d'euros fléchés vers la création de nouvelles places en établissements.

L'exigence d'une protection sociale de qualité garant de notre santé est, avec la défense du pouvoir d'achat, au cœur des revendications portées par les retraités du SNES-FSU. Soyons nombreux·es dans la rue le 2 décembre pour exiger un accès effectif au droit à la santé pour toutes et tous.

Anne-Marie Roussel

[1] Allocation personnalisée d'autonomie

[2] Prestation de compensation du handicap